



MAIRIE  
d'

**ABIDOS**

64150

Tél./Fax : 05 59 71 57 15  
Mail : comabidos@cdg-64.fr



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune d'ABIDOS**

Séance du Vendredi 16 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le seize septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude MIRASSOU, Maire.

Présents : Mme Martine BACARDATZ, MM. Bernard CAZENAVE, Christian CHAFFANEL, Thierry LESCOUTE, M. Jean-Claude MIRASSOU, Christophe PÉRY.

Absents excusés : Mmes Karine AGRAFEIL, Morgane BUISSON, Mélinda CAZALET, M. Bernard SICRE.

M. Christophe PÉRY a été nommé secrétaire de séance.

**Objet : Déclassement de sections de la Route Départementale 533 et de la Route Départementale 531 sur la Commune d'ABIDOS**

Compte tenu de l'aménagement de la nouvelle voie dite « Route de LESCLAUSE », le Département sollicite la Commune d'ABIDOS afin de valider le déclassement des sections de Routes Départementales n°533 et n°531 dans la voirie communale, suite à la mise en service de cette nouvelle route dite Route de Lesclause qui sera classée en Route Départementale n°533.

L'article L.141-3 du Code de la Voirie Routière prévoit que le classement et le déclassement des voies communales sont dispensés d'enquête publique préalable, sauf lorsque l'opération a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par les voies.

En l'espèce, les sections concernent, le déclassement de l'ancienne Route Départementale n°531, nommée « rue Galos » et « rue de l'Eglise », se situant au carrefour avec l'actuelle RD 31 au droit du PR 2+825, d'une longueur de 590m, puis de la section de l'ancienne Route Départementale n°533, nommée « rue Raoul Vergez », se situant au carrefour giratoire avec l'actuelle RD 531 au droit du PR 0+179, d'une longueur de 500m, pour classement dans la voirie communale ; et enfin le classement de la nouvelle voie dite « Route de LESCLAUSE » d'une longueur de 470 m en Route Départementale n°533 du PR 0 à 0+500, conformément au plan joint .

Cette section concerne donc l'intégralité des voies et de leurs accessoires ainsi que leurs dépendances.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres :

- **ACCEPTE** ces déclassements et ce classement par délibération,